

berté. A cause de cette bonne action, l'ennuque recouvre aussitôt sa virilité.

(*Trip.*, XIV, 10, p. 11 v°) (1).

Le roi Prasenajit entend pendant la nuit deux de ses ennues, qui le croient endormi, discuter entre eux : l'un dit qu'il doit tout au roi ; l'autre dit qu'il doit tout à l'efficace de ses actes antérieurs. Le roi projette de récompenser richement le premier ; il lui ordonne donc d'aller présenter à sa femme le vin qui reste dans sa coupe (apparemment pour inviter cette femme à venir partager la couche du roi) ; il a fait avertir au préalable sa femme qu'elle eût à combler de présents l'ennuque qui se présenterait à elle. Le premier ennue est chargé de cette commission ; mais, au moment où il sort de la chambre du roi, il est pris d'un saignement de nez et remet la coupe de vin au second ennue ; c'est donc celui-ci qui reçoit les riches présents. Le roi reconnaît alors que les enseignements du Buddha sont véritables et que chacun reçoit les rétributions que lui ont values ses actes antérieurs.

(*Trip.*, XIV, 11, pp. 10 v°-12 r°.)

Deux frères sont entrés en religion. L'aîné a obtenu la dignité d'arhat ; le cadet, à cause de sa profonde connaissance des livres saints, est fort estimé du conseiller d'état qui le prend pour maître de sa famille et qui lui donne une somme considérable pour édifier un temple. Le frère aîné vient habiter dans ce temple. Le conseiller d'état témoigne de la préférence au frère aîné en lui envoyant à deux reprises une pièce d'étoffe de grande valeur, tandis qu'il fait cadeau d'une étoffe grossière au frère cadet. Celui-ci, animé par la jalousie, a recours à la calomnie ; il prend la belle étoffe que son frère aîné lui a généreusement laissée, et il la remet à la fille du conseiller d'état en l'engageant à s'en faire un vêtement qu'elle coudra en présence de

(1) Cf. *Sâtrâlamkâra*, trad. Huber, n° 73, pp. 423-426.